



**CAP TSDD
6 & 7 JUIN 2016**

DÉCLARATION PRÉALABLE



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, les membres de la CAP,

PPCR : des avancées concrètes pour les TSDD grâce à l'UNSA !

Les premiers décrets d'application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) ont été publiés le vendredi 13 mai au Journal officiel.

Cette première étape permet une mesure inédite dite « transfert prime/point » pour les TSDD. Certes insuffisante, cette avancée donne accès à une meilleure retraite de base. Elle confère également pour les plus jeunes plus de droits au Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP).

Par ailleurs, le PPCR instaure une négociation salariale annuelle. Dès cette année, ce dispositif permettra au titre de 2016 la revalorisation de 1,2% de la valeur du point d'indice. Ce sera le premier dégel depuis 6 longues années ! Enfin, dans les prochains mois, des mesures de revalorisation de la grille indiciaire des TSDD apporteront des améliorations salariales.

L'UNSA, signataire du protocole PPCR, est convaincue qu'« un tient valant mieux que deux tu l'auras », ces dispositions sont bénéfiques aux TSDD. Pour autant le SNAFiT-UNSA continuera à défendre bec et ongles des avancées supplémentaires quant à la carrière, la rémunération et les conditions de travail des TSDD. En effet, si du côté Fonction Publique les lignes bougent légèrement, nos ministères, eux, jouent à contre courant !

Mobilité : que valent les engagements de l'Administration ?

L'UNSA rappelle au ministère que réduire le nombre de cycles serait un frein à la mobilité et serait pénalisant pour les services qui n'auraient pas eu les postes dédiés.

Par ailleurs, l'administration s'était engagée à suspendre ce projet jusqu'à la fin de la période de mise en place de la réforme territoriale. Madame la Présidente la parole de l'Administration a-t-elle encore une valeur ?

Considérant que les services du Premier Ministre laissent aux ministères leur liberté de gestion, l'UNSA demande à la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, de continuer à renoncer au passage de 3 à 2 cycles dans son propre ministère pour 2017.

Promotion de B en A : à quand la notion de carrière au MEEM ?

Le MEEM, dans un accès soudain de mémoire, s'est rappelé en ce début d'année qu'il avait besoin de compétences techniques et scientifiques ! Il a ainsi augmenté de façon inattendue son recrutement externe de TSPDD. Le SNAFiT-UNSA se félicite d'avoir été entendu sur l'importance de disposer d'agents en capacité d'exercer des missions techniques... Reste maintenant un dernier effort à faire pour nos ministères : se souvenir qu'ils doivent réellement se donner les moyens politiques, réglementaires et financiers d'exercer des missions techniques et scientifiques !

Il leur reste également à comprendre enfin que les TSDD sont des agents de qualité, soucieux du service public et capables d'évoluer professionnellement. Sur ce point, force est de constater que le chemin est toujours bouché. En effet, si les recrutements externes de TSDD et d'ITPE augmentent, les promotions internes, elles, baissent ! Aussi, plus qu'un plan de requalification sans ambitions, le SNAFiT-UNSA souhaite savoir quand la DRH fera évoluer les statuts des corps ministériels afin d'offrir une réelle progression de carrière au sein de la filière technique ?

Mesures budgétaires : à quoi sert le MEEM/MLHD pour nos ministres ?

Dans ses lettres de cadrage, le chef du gouvernement indique que la masse salariale doit être stabilisée et que les effectifs des ministères non prioritaires doivent être réduits de 2%. Évidemment, les MEEM et MLHD ne sont toujours pas prioritaires... C'est d'ailleurs à se demander si nos ministres, aux absentes, ont même une idée de ce que sont nos missions et de leur impact sur le quotidien de nos concitoyens.

L'exemple venant d'en haut, la DRH continue sa politique d'appauvrissement des TSDD. Outre son silence sur l'application du RIFSEEP aux Techniciens, elle nous annonce qu'en 2016 et 2017 il n'y aura pas de mesures catégorielles pour nos collègues. Inacceptable, ce gel, prorogeant celui de 2015, s'effectuerait au détriment des TSDD puisque la DRH mobiliserait tout de même des ressources financières pour certains corps et serait prête à accorder 1.000.000€ au titre du CIA(Complément Indemnitaire Annuel) pour des corps ayant basculé au RIFSEEP au 01/01/2016. Madame la Présidente, les TSDD seraient-ils les laissés pour compte de nos ministères ?

Restructuration de la DRH : les TSDD seront-ils encore des dommages collatéraux ?

Depuis 2012, le SNAFiT-UNSA ne cesse de dénoncer le sous-effectif de la sous-direction GAP qui a entraîné des dysfonctionnements inadmissibles en matière de rémunération de nos collègues. L'action du SNAFiT-UNSA permet, selon la DRH, d'envisager un retour à la quasi-normalité. Pouvez-vous nous indiquer l'état du stock de problèmes restant à traiter à ce jour ? A quelle période les TSDD seront-ils destinataires de leurs arrêtés de changement d'échelon pour ceux concernés par la campagne 2016 ?

Toujours vigilant, le SNAFiT-UNSA attire dès maintenant votre attention sur l'entrée en vigueur du PPCR et les promotions de C en B au titre du plan de requalification. Ces mesures vont entraîner au second semestre un accroissement extrêmement important de la charge de travail. Concomitamment, une restructuration de la DRH se met en place, impliquant inévitablement des obligations non strictement liées à l'activité classique. Aussi, le SNAFiT-UNSA demande que soient prises sans délai des mesures de renforcement des effectifs de la sous-direction GAP lui permettant à la fois de faire face au surcroît de travail et autorisant les agents à prendre toute leur part au projet de service. Pouvez-vous, madame la Présidente, nous apporter des éléments sur les mesures d'ores et déjà engagées ?

Réforme territoriale : quel premier bilan pour les agents ?

Six mois après la mise en place des nouvelles régions les masques tombent. L'UNSA avait dénoncé une réforme « à la hussarde » et ne s'était pas trompée ! Dans les régions fusionnées, des dizaines d'agents apprennent qu'ils se retrouveront prochainement sans mission pendant les années leur restant à effectuer avant leur retraite. D'autres refusent les prépositionnements proposés. Certains, épuisés, renoncent à poursuivre des activités en raison des déplacements incessants. Au passage, ces déplacements font tellement exploser les budgets des dépenses de fonctionnement que quelques services envisagent déjà de ne plus assurer certains d'entre eux. Le SNAFiT-UNSA souhaite être destinataire d'un bilan GRH détaillé de la mise en place des nouvelles régions. Combien de TSDD ont-ils du refuser leur prépositionnement ? Combien ont demandé une mobilité suite aux réorganisations de service ? Combien ont effectivement perçu les primes liées à la réforme territoriale ?